

Commission d'Evaluation des demandes d'HDR  
en Sciences Humaines et Sociales, sciences juridiques, économiques et de gestion

### Constitution du dossier de candidature à l'HDR

Afin de permettre à la Commission d'Evaluation des Demandes d'HDR de se prononcer sur la recevabilité de votre candidature, vous voudrez bien adresser votre dossier de candidature, sous la forme « papier » à l'adresse suivante :

**Direction de la Recherche, International, Valorisation  
& Ecoles doctorales (DRIVE)  
Pôle Institut de Formation Doctorale - Service HDR  
Université Paris Descartes  
12 rue de l'École de Médecine  
75270 Paris cedex 06**

■ Un dossier comprenant :

**1 exemplaire « papier » et 1 document sous format pdf à [hdr@parisdescartes.fr](mailto:hdr@parisdescartes.fr)**

- ✓ **Un formulaire de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR** (se reporter au document téléchargeable).  
Si le candidat est extérieur à l'Université, il doit préciser les motifs qui l'incitent à déposer une candidature à l'HDR à l'Université Paris Descartes,
- ✓ **Une fiche-résumé ([cliquez](#))**,
- ✓ **La photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité (ou passeport)**,
- ✓ **Une enveloppe** autocollante format C4 (229 x 324 mm) libellée à vos nom et adresse, affranchie **avec 2 timbres au tarif en vigueur (0,85€ x 2)**,
- ✓ **Un CV détaillé** présentant l'ensemble des études et de la carrière professionnelle du candidat, ses activités de recherche et d'animation de la recherche.  
En ce qui concerne l'animation de la recherche, sont considérés : l'encadrement d'étudiants de master, de diplôme et éventuellement la participation à l'encadrement de thèses ; la coordination de programmes collectifs de recherche ; la direction de publications collectives ; la participation éventuelle à des jurys de thèse à titre d'expert supplémentaire : l'animation de séminaires ou l'organisation de colloques, tables rondes, etc,
- ✓ **La photocopie du ou des diplômes** présenté(s) à l'appui de la demande d'inscription (les diplômes étrangers devront être traduits et certifiés conformes),
- ✓ **Un résumé du mémoire de synthèse** (5 à 10 pages),
- ✓ **La liste détaillée des publications classées** (thèses, ouvrages d'auteurs, ouvrages collectifs, chapitres dans des ouvrages collectifs, articles dans des revues scientifiques à comité de lecture, etc...),
- ✓ **Un rapport argumenté du garant de l'habilitation** : Le dossier doit être accompagné d'un rapport argumenté du garant de l'habilitation, c'est-à-dire d'un professeur, directeur de recherche ou HDR appartenant à l'Université Paris Descartes et qui accepte de soutenir la candidature et d'organiser la soutenance. Le garant de l'habilitation peut proposer à la commission le nom de quatre experts extérieurs à l'Université.

■ **3 exemplaires « papier » et 1 document sous format pdf à [hdr@parisdescartes.fr](mailto:hdr@parisdescartes.fr) comprenant :**

- ✓ **Un mémoire de synthèse** dans lequel le candidat démontre sa maîtrise d'une stratégie autonome de recherche et développe ses perspectives de recherche (au moins 50 pages), assorti éventuellement d'une contribution scientifique originale selon les spécificités de la discipline.

■ **3 exemplaires « papier » comprenant :**

- ✓ **Une collection des publications** qui seront présentées en soutenance.

## Procédure

**Certaines disciplines peuvent relever de l'une ou de l'autre des CED-HDR** (psychologie, sciences de l'activité physique et sportive, éthique, droit pharmaceutique...).

Dans ce cas, chacune des CED-HDR peut désigner un (le cas échéant deux) experts(s) extérieurs(s), le rapporteur interne appartenant à la CED-HDR à laquelle le candidat a soumis son dossier.

### ■Le dépôt de candidature :

Le dossier de candidature devra être transmis, **15 jours au moins avant la date de la CED-HDR**, à l'adresse suivante :

**Direction de la Recherche, International, Valorisation  
& Ecoles doctorales (DRIVE)  
Pôle Institut de Formation Doctorale - Service HDR  
Université Paris Descartes  
12 rue de l'Ecole de Médecine  
75270 Paris cedex 06**

et par e-mail à [hdr@parisdescartes.fr](mailto:hdr@parisdescartes.fr)

### ■L'évaluation :

Le dossier de candidature sera examiné par une première CED-HDR où, des personnalités habilitées à diriger des recherches, dont au moins deux extérieures à l'Université, à l'établissement du candidat, et à l'USPC, seront désignées et sollicitées pour faire connaître leur avis sous la forme d'un rapport écrit et motivé (*article 5 de l'arrêté du 23 novembre 1988*).

Le dossier de candidature, accompagné des rapports des experts sollicités, sera évalué par une seconde CED-HDR où un avis sera émis.

L'avis de la CED-HDR sera soumis à la Commission Recherche de l'Université, siégeant en formation restreinte.

Le candidat sera avisé par courrier de la décision du Président de l'Université quant à l'autorisation de présenter l'HDR. Quelle que soit la décision prise par la Commission Recherche de l'Université, le candidat recevra une copie des rapports qui ont été établis sur ses travaux.

### ■La soutenance :

Après avis favorable du Président de l'Université à la soutenance d'une HDR, la procédure de soutenance sera transmise au candidat, dont l'imprimé d'autorisation de soutenance d'HDR, permettant de soumettre, à l'approbation du Président de la CED-HDR et du Président de l'Université, le jury devant lequel les travaux seront présentés.

Ce document, dûment complété et accompagné de la liste des membres du jury (adresse postale, e-mail, n° de tél.), devra être remis, par le candidat, au **Service HDR, au moins deux mois avant la date de soutenance**. Il appartiendra au candidat de transmettre son dossier scientifique à l'ensemble des membres du jury de soutenance et de réserver une salle.

**Les frais de déplacement et d'hébergement des membres du jury de soutenance d'HDR ne sont pas pris en charge par l'Université. Il vous appartient de vous renseigner auprès de votre laboratoire/service.**

Le **Service HDR** se chargera de convoquer le jury, de l'envoi du procès-verbal de soutenance au Président du jury et de la demande de l'édition du diplôme.

### ■L'inscription :

Après avis favorable du Président de l'Université à la soutenance d'une HDR, l'inscription administrative devra être effectuée au **Service HDR, au minimum un mois avant la date de soutenance**.

Cette inscription permet au candidat de soutenir **entre le 1er septembre et le 30 juin**. Au-delà de ce délai, le candidat devra prendre une inscription **à partir du mois de juillet**.

### Remarques :

**Les maîtres de conférences de l'Université Paris Descartes sont exonérés des frais d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches. Toutefois, l'inscription administrative à l'Université est obligatoire même pour les candidats exonérés.**

**Dans le cas où le candidat souhaite déposer une demande de qualification auprès du CNU, il doit constituer et transmettre le dossier de candidature à l'HDR avant le mois de mai pour avoir la garantie de soutenir avant le mois de décembre.**